

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 170

Rubrik: Jeanlouis Cornuz lit pour vous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un pays à vendre

Ainsi donc le Conseil national recommande de repousser l'initiative pour l'interdiction des exportations d'armes. Par 114 voix contre 38.

Ce qui appelle un premier commentaire : tant l'*AZ* (socialiste zurichois) que la *Libera Stampa* (socialiste tessinois) que *Die Tat* (indépendant zurichois), ce dernier par la plume de son rédacteur en chef, le conseiller national D' Biel, prennent position *en faveur* de l'initiative. Or le seul groupe socialiste dispose d'une soixantaine de sièges au National... 60 — 38 = 22... Où étaient les vingt-deux représentants socialistes manquants à l'appel ou comment ont-ils voté ? Se sont-ils abstenus ? Figurent-ils parmi les cent quatorze ?

Passons. Je lis dans l'*AZ* du 8 mars, sous la plume du conseiller national Renschler, un article intitulé *Une politique de profit au lieu d'une politique de paix* :

« Vingt orateurs ont pris la parole, au Conseil national, lors de l'entrée en matière sur la question d'un contrôle accru des exportations d'armes. La majorité approuvait le maintien de ces exportations d'armes. Leurs arguments peuvent se résumer de la manière suivante : la défense nationale rend une armée nécessaire; cette armée doit être équipée en armes, et c'est pourquoi nous avons besoin d'une industrie privée d'armements, dont l'existence se trouverait à son tour mise en question, si elle n'a plus la possibilité d'exporter.

» Quant à moi, je tire de cette argumentation une conclusion différente : à savoir que notre défense nationale dépend apparemment des marges de profit de l'industrie privée. Si cette industrie privée n'est plus rentable, à la suite d'une limitation plus rigoureuse des exportations, elle renoncera à son activité. Or à mes yeux, c'est risquer trop que de chercher dans les profits de l'industrie des armements la garantie de notre sécurité et de l'indépendance de notre pays. J'aime mieux faire confiance à une politique active de paix.

» Mais une telle politique est difficilement conciliable avec des livraisons d'armes à des pays étrangers. Elle ne saurait inspirer confiance. Et dès lors, elle porte atteinte à la foi que l'on peut avoir dans notre neutralité. Supposons par exemple le cas d'un pays sous-développé, à qui nous aurions livré des armes, qui se trouverait en guerre, et où, dans le cadre d'une politique de paix, nous prétendrions intervenir par le moyen d'actions humanitaires ! (...)

» Dans l'ensemble, le projet de loi du Conseil fédéral ne prévoit pas de contrôle plus sévère en matière d'exportations (...). Quant aux nombreuses modifications proposées par le groupe socialiste, visant toutes à limiter les exportations et à donner satisfaction dans une large mesure aux promoteurs de l'initiative, elles ont toutes été repoussées par la majorité bourgeoise du Conseil national (...). La politique de profit l'a emporté sur la politique de paix. Ce n'est pas la moindre des raisons pour lesquelles la fraction socialiste a décidé, à une majorité des deux tiers, de soutenir l'initiative pour l'interdiction des exportations d'armes. »

Ville à vendre, s'écria Jugurtha en quittant Rome, et qui serait bientôt vendue si elle trouvait acheteur !

Aujourd'hui, l'acheteur se présente... Après le vote du National, c'est à nous, membres du souverain, de choisir.

SOCIOLOGIE

La sociologie au FNRS : entre l'humanisme antique et l'aluminium

Le Conseil de fondation du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS) a nommé en décembre 1971 le professeur Walter H. Ruegg membre du Conseil national de la recherche, en qualité d'expert pour la sociologie. Cette décision, rendue publique par la presse à la mi-février,

a suscité quelques remous dans les milieux intéressés et au sein de groupements représentatifs comme l'Union nationale des étudiants de Suisse ou la Société suisse de sociologie.

Au centre des discussions, la personnalité et les compétences du nouvel expert. Professeur ordinaire de sociologie depuis 1962 à l'Université Johann Wolfgang Goethe à Francfort-sur-le-Main, Walter H. Ruegg a soutenu à Zurich une thèse de doctorat, puis une dissertation donnant accès à l'enseignement universitaire, consacrées, l'une à Cicéron, l'autre à l'humanisme.

Recteur d'Université à Francfort de 1965 à 1969, il a enfin conquis une certaine notoriété par la publication à Zurich d'un ouvrage « Die studentische Revolte gegen die bürgerliche Gesellschaft », dont les thèses conservatrices et réactionnaires à l'égard des mouvements étudiants ont suscité de nombreuses critiques et protestations. Le texte suivait diverses publications notamment sur l'aluminium (alors qu'il était membre du conseil d'administration d'Alusuisse).

Résolument rangé à droite, en raison notamment de ses vues sur la jeunesse et l'Université, le professeur Ruegg a été également l'an dernier candidat à la direction générale de la Société suisse de radiodiffusion, mais candidat malheureux, malgré les appuis non négligeables qu'il avait obtenus de divers groupes de pression économiques et politiques, particulièrement en Suisse allemande. La recherche sociologique, comme la plupart des recherches en sciences humaines, dépend en Suisse pour une part essentielle des crédits du Fonds national. Indépendants formellement de tout contrôle extérieur, les experts de cette institution ont la liberté d'accepter ou de refuser les projets qui leur sont soumis, sans jamais être tenu d'indiquer leurs critères de jugement et les motifs de leurs décisions. On comprend dès lors l'inquiétude qui règne chez les sociologues suisses. Non seulement en raison des opinions affichées par le nouvel expert du Conseil national de la recherche, dont ils dépendront. Mais au vu aussi d'une œuvre sociologique, fort mince au sens